



## NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2014/035

Genève, le 4 août 2014

CONCERNE:

### Évaluation des besoins pour renforcer la mise en application de la CITES

1. Avec la Notification n° 2014/013 du 26 mars 2014, le Secrétariat a publié un questionnaire à l'intention des Parties à la CITES sur l'*Évaluation des besoins logistiques, technologiques et d'équipements pour renforcer l'application de la CITES*. La date limite pour répondre à ce questionnaire était le 14 avril 2014. Le Secrétariat tient à remercier les Parties qui ont rempli et renvoyé le questionnaire.
2. A sa 65<sup>e</sup> session (Genève, juillet 2014), le Comité permanent est convenu de reporter de trois mois à partir de la date de la présente notification la date limite pour répondre au questionnaire, soit au 4 novembre 2014.
3. Le Secrétariat encourage les Parties qui n'auraient pas encore rempli le questionnaire à le faire dans les meilleurs délais afin de fournir les informations nécessaires pour que le Comité permanent

*élabore un mécanisme permettant d'évaluer régulièrement les besoins logistiques, technologiques et relatifs à l'équipement de toutes les Parties pour appliquer la Convention et prépare un projet de décision sur ce mécanisme pour examen à la 17<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties*

conformément à la Décision 16.31, paragraphe a).

4. Le texte de la Notification n° 2014/013 et le questionnaire sont joints ci-après afin de faciliter la lecture.

N° 2014/013

Genève, le 26 mars 2014

CONCERNE:

Évaluation des besoins pour renforcer la mise en application de la CITES

1. Lors de sa 16<sup>e</sup> session (Bangkok, 2013), la Conférence des Parties a adopté la décision 16.30, *Évaluation des besoins pour renforcer la mise en application de la CITES*, qui demande qu'avant la 65<sup>e</sup> session du Comité permanent (SC65), le Secrétariat :
  - a) *publie une notification aux Parties contenant un questionnaire sur les besoins définis dans l'annexe au document CoP16 Doc. 22 (Rev. 1) intitulée Évaluation globale des nécessités logistiques, technologiques et relatives à l'équipement pour renforcer la mise en application de la CITES dans les pays en développement. Le Secrétariat sollicite la contribution de toutes les Parties, révisé le questionnaire et fait part de ses conclusions à la 65<sup>e</sup> session du Comité permanent;*
  - b) *sous réserve de fonds externes disponibles, et pour aider les Parties à définir le meilleur moyen d'accéder aux nouvelles technologies et de les utiliser, mène une étude sur : les nouvelles technologies de l'information et de la communication pertinentes nécessaires pour appliquer la Convention y compris, mais pas exclusivement, l'utilisation d'appareils portatifs, de tablettes et de systèmes électroniques en vente libre ou prêts à l'emploi pour les permis CITES qui soient abordables, à l'image du système EPIX (système d'échange d'informations sur les permis électroniques) du PNUE-WCMC ; et*
  - c) *établit un rapport sur les résultats de l'étude, assorti de recommandations s'il y a lieu, pour examen à la 65<sup>e</sup> session du Comité permanent.*
2. Conformément au paragraphe a) de la décision 16.30, le Secrétariat transmet ci-joint aux Parties un questionnaire pour une *Évaluation des besoins logistiques, technologiques et d'équipements pour renforcer l'application de la CITES*.
3. Le Secrétariat invite les Parties à remplir le questionnaire et à le lui retourner au plus tard le 14 avril 2014.
4. Les résultats du questionnaire seront utilisés dans la compilation de l'étude mentionnée dans la décision 16.30, paragraphe b).
5. Le Secrétariat précise que les ressources extérieures nécessaires pour mener l'étude sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication pertinentes pour appliquer la Convention n'ont pas été fournies. Les Parties et les acteurs concernés sont donc invités à apporter le soutien financier nécessaire.

## Évaluation des besoins logistiques, technologiques et d'équipements pour renforcer l'application de la CITES

### Questionnaire adressé aux organes de gestion

**Coordonnées****Nom :****Titre :****Ministère/Service :****Pays :****Courriel :**

#### 1. Logistique et infrastructures

- i) Votre organe de gestion dispose-t-il d'un personnel suffisant pour s'acquitter de ses responsabilités ? (Oui/Non)  
Veuillez préciser le nombre de :
- Personnes à plein temps
  - Personnes à temps partiel ayant des responsabilités relatives à la CITES
  - Autres personnes (consultants, stagiaires, etc.) ayant des responsabilités relatives à la CITES
- ii) Le niveau de formation du personnel est-il suffisant ? (Oui/Non)  
Si non, type de formation requise :
- iii) Votre organe de gestion dispose-t-il de ressources suffisantes pour inspecter, conserver et stocker comme il se doit les spécimens confisqués ? (Oui/Non)  
Si non, type d'équipements/moyens requis :
- iv) Votre organe de gestion dispose-t-il d'un système permettant une bonne communication avec les autres organes de gestion de la CITES et les responsables gouvernementaux concernés aux niveaux national et international ? (veuillez cocher toutes les cases applicables)
- Téléphone
  - Télécopieur (Fax)
  - Courrier électronique
  - Autre (veuillez préciser) :

- v) Votre organe de gestion partage-t-il les permis et autres données pertinentes relatives à la CITES avec d'autres ministères ou services gouvernementaux ? (veuillez cocher toutes les cases applicables)
- Autres ministères
  - Autres agences, institutions gouvernementales
  - Instituts de recherche (universités, etc.)
  - ONG
  - Service des douanes
  - Police et autres organismes de lutte contre la fraude
  - Entités commerciales
  - Autre (veuillez préciser) :
- vi) Votre organe de gestion dispose-t-il de moyens suffisants pour délivrer des permis/certificats CITES de manière rapide et sécurisée ? (Oui/Non)
- vii) Veuillez fournir ci-après tout autre commentaire sur les besoins de l'autorité de gestion en matière de logistique et d'infrastructures :

## 2. Technologies et équipements

- i) Votre organe de gestion dispose-t-il d'équipements et technologies informatiques et de réseau suffisants pour s'acquitter de ses responsabilités ?
- ii) Votre personnel a-t-il accès à des ordinateurs de bureau ? (Oui/Non)
- a. Si oui, sont-ils (veuillez cocher les cases applicables) :
    - Partagés par le personnel ?
    - Attribués à des utilisateurs spécifiques ?
  - b. Les spécifications techniques des postes de travail sont-elles suffisantes pour répondre aux exigences de travail (mémoire, stockage sur disque, vitesse, etc.) ? (Oui/Non)  
Si non, quelles spécifications ont besoin d'être améliorées ?
  - c. Le personnel a-t-il accès à Internet ? (Oui/Non)
  - d. Les ordinateurs sont-ils équipés de logiciels vous permettant de vous acquitter de vos tâches ? (veuillez cocher les cases applicables)
    - Traitement de texte
    - Tableur
    - Messagerie électronique
    - Skype (ou autre logiciel similaire)
    - Navigateurs Internet (Internet Explorer, Firefox, Google Chrome, etc.) ?
    - Autres logiciels fréquemment utilisés (veuillez préciser) :

- iii) Disposez-vous d'un système de base de données pour stocker et gérer les données pertinentes relatives à la CITES, et ce système répond-il aux exigences de votre ministère/service en ce qui concerne les outils de gestion électronique et la documentation électronique relatifs au commerce ? (Oui/Non)

Si oui, veuillez décrire la base de données que vous utilisez :

- iv) Le personnel a-t-il accès à de nouveaux dispositifs électroniques d'information et de communication, tels que :

- Ordinateurs portables
- Tablettes
- Smartphones
- Autre (veuillez préciser) :

- v) Veuillez fournir ci-après tout autre commentaire sur les technologies et équipements :

## **Questionnaire adressé aux autorités scientifiques**

**Coordonnées****Nom :****Titre :****Ministère/Service/etc. :****Pays :****Courriel :**

### **1. Logistique et infrastructures**

- i. Si vous avez une autorité scientifique permanente avec un personnel dédié, dispose-t-elle d'un personnel suffisant pour s'acquitter de ses responsabilités ? (Oui/Non)  
Veuillez préciser le nombre de :
- a. Personnes à plein temps
  - b. Personnes à temps partiel ayant des responsabilités relatives à la CITES
  - c. Autres personnes (consultants, stagiaires, etc.) ayant des responsabilités relatives à la CITES

Dans le cas où votre autorité scientifique est composée d'experts non-permanents ou d'un comité d'experts, ses membres disposent-ils de l'expertise et des ressources suffisantes pour fonctionner et conseiller efficacement ? (Oui/Non)

- ii. Les membres de votre autorité scientifique ont-ils accès à des programmes de formation scientifique leur permettant d'actualiser leurs compétences et de se former à des technologies et des équipements nouveaux ? (Oui/Non)  
Si oui, quels sont les types de formations disponibles :

Si non, quels sont les types de formations requises :

- iii. Votre autorité scientifique a-t-elle les ressources nécessaires pour organiser et entreprendre des études de suivi des populations et d'autres activités pour établir des avis de commerce non-préjudiciable ou des quotas ? (Oui/Non)  
Si non, types d'activités nécessaires :

Espèces et taxons prioritaires :

- iv. Votre autorité scientifique dispose-t-elle de moyens de transport appropriés pour mener des suivis de population ou tout autre travail de terrain, visite, consultation des parties prenantes, et toute autre activité associée aux avis de commerce non-préjudiciable ? (Oui/Non)

- v. Votre autorité scientifique dispose-t-elle d'un système permettant une bonne communication avec les autres autorités de la CITES et les responsables gouvernementaux concernés aux niveaux national et international ? (veuillez cocher toutes les cases applicables)
- Téléphone
  - Télécopieur (Fax)
  - Courrier électronique
  - Autre (veuillez préciser) :
- vi. Votre autorité scientifique dispose-t-elle de l'expertise et des ressources suffisantes pour collecter, analyser et stocker les données et les informations utilisées pour les avis de commerce non-préjudiciable, et celles qui en sont issues ? (Oui/Non)  
Si non, veuillez préciser les ressources nécessaires :
- vii. Veuillez fournir ci-après tout autre commentaire sur les besoins en matière de logistique et d'infrastructures :

## 2. Technologies et équipements

- i. Votre autorité scientifique a-t-elle accès à des ordinateurs de bureau ? (Oui/Non)
- a. Si oui, sont-ils (veuillez cocher les cases applicables) :
    - Partagés par le personnel ?
    - Attribués à des utilisateurs spécifiques ?
  - b. Les spécifications techniques des postes de travail sont-elles suffisantes pour répondre aux exigences de travail de votre autorité scientifique (mémoire, stockage sur disque, vitesse, etc.) notamment en ce qui concerne le traitement et l'analyse des données, le téléchargement et le stockage d'information, l'utilisation de logiciels de modélisation et autres applications qui peuvent demander des spécifications informatiques particulières ?  
(Oui/Non)  
  
Si non, quelles spécifications ont besoin d'être améliorées ?
  - c. Votre autorité scientifique a-t-elle accès à Internet? (Oui/Non)  
Si oui, la bande passante est-elle suffisante pour vos besoins ? (Oui/Non)

d. Les ordinateurs sont-ils équipés de logiciels vous permettant de vous acquitter de vos tâches ? (veuillez cocher les cases applicables)

- Traitement de texte
- Tableur
- Messagerie électronique
- Skype (ou autre logiciel similaire)
- Navigateurs Internet (Internet Explorer, Firefox, Google Chrome, etc.) ?
- Autres logiciels, notamment en ce qui concerne l'analyse de données, la modélisation et d'autres activités relatives aux avis de commerce non-préjudiciable, au suivi des populations, etc. :

Veuillez préciser tout logiciel nécessaire :

ii. Disposez-vous d'un système de base de données pour stocker et gérer les données pertinentes relatives à la CITES, et ce système répond-il aux exigences de votre ministère/service en ce qui concerne les outils de gestion électronique et la documentation électronique relatives au commerce ? (Oui/Non)

Si oui, quel type de base de données :

iii. Les membres de l'autorité scientifique ont-ils accès à de nouveaux dispositifs électroniques d'information et de communication tels que :

- Ordinateurs portables
- Tablettes
- Smartphones
- Autre (veuillez préciser) :

iv. Veuillez fournir ci-après tout autre commentaire sur les technologies et équipements :



**Questionnaire adressé aux autorités de lutte contre la fraude****Coordonnées****Nom :****Titre :****Ministère/ Service/etc. :****Pays :****Courriel :****1. Logistique et infrastructures**

- i) Disposez-vous d'un personnel suffisant pour vous acquitter de vos tâches ? (Oui/Non)

Veillez préciser le nombre de :

- a. Personnes à plein temps
- b. Personnes à temps partiel ayant des responsabilités relatives à la CITES
- c. Autres personnes (consultants, stagiaires, etc.) ayant des responsabilités relatives à la CITES

- ii) Les membres de votre personnel ont-ils accès à des programmes de formation de lutte contre la fraude traitant spécifiquement du commerce illégal des espèces sauvages et leur permettant d'actualiser leurs compétences et de se former à des technologies et à des équipements nouveaux ? (Oui/Non)

Si oui, quels sont les types de formations disponibles :

Si non, quels sont les types de formations requises :

- iii) Votre autorité de lutte contre la fraude a-t-elle les ressources nécessaires pour entreprendre des inspections, des contrôles aux frontières, des saisies, des enquêtes et d'autres activités relatives à la lutte contre la fraude ? (Oui/Non)

Si non, types d'activités nécessaires :

- iv) Votre autorité de lutte contre la fraude dispose-t-elle de moyens de transport appropriés pour se rendre sur les zones où mener des inspections, des contrôles aux frontières, des saisies, des enquêtes et d'autres activités relatives à la lutte contre la fraude ? (Oui/Non)

- v) Votre autorité de lutte contre la fraude dispose-t-elle d'un système permettant une bonne communication avec les autres autorités de la CITES et les responsables gouvernementaux concernés aux niveaux national et international ? (veuillez cocher toutes les cases applicables)

- Téléphone
- Télécopieur (Fax)
- Courrier électronique
- Autre (veuillez préciser) :

- vi) Votre autorité de lutte contre la fraude dispose-t-elle de l'expertise et des ressources suffisantes pour collecter, analyser et stocker les données et les informations utilisées pour les activités de lutte contre la fraude, ou celles qui en sont issues ? (Oui/Non)  
Si non, veuillez préciser les ressources nécessaires :
- vii) Veuillez fournir ci-après tout autre commentaire sur les besoins en matière de logistique et d'infrastructures :

## 2. Technologies et équipements

- i) Votre personnel a-t-il accès à des ordinateurs de bureau ? (Oui/Non)
- a. Si oui, sont-ils (veuillez cocher les cases applicables) :
- Partagés par le personnel ?
  - Attribués à des utilisateurs spécifiques ?
- b. Les spécifications techniques des postes de travail sont-elles suffisantes pour répondre aux exigences de travail (mémoire, stockage sur disque, vitesse, etc.) ? (Oui/Non)  
Si non, quelles spécifications ont besoin d'être améliorées ?
- c. Votre personnel a-t-il accès à Internet ? (Oui/Non)
- Si oui, avez-vous accès à des canaux de communication sécurisés, incluant un cryptage, des réseaux privés virtuels, et d'autres systèmes sécurisés ? (Oui/Non)
- d. Les ordinateurs sont-ils équipés de logiciels nécessaires pour vous permettre de vous acquitter de vos tâches ? (veuillez cocher les cases applicables)
- Traitement de texte
  - Tableur
  - Messagerie électronique
  - Skype (ou autre logiciel similaire)
  - Navigateurs Internet (Internet Explorer, Firefox, Google Chrome, etc.) ?
  - Autres logiciels notamment en ce qui concerne l'analyse de données, la modélisation et d'autres activités relatives aux avis de commerce non-préjudiciable, au suivi des populations, etc. :
- Veuillez préciser les applications de logiciels nécessaires:
- ii) Disposez-vous d'un système de base de données pour stocker et gérer les données pertinentes relatives à la CITES, et ce système répond-il à vos exigences, notamment en termes de facilité d'utilisation, d'accès et de sécurité ? (Oui/Non)  
Si oui, quel est le type de la base de données que vous utilisez :

- 
- iii) Le personnel a-t-il accès à de nouveaux dispositifs électroniques d'information et de communication tels que :
- Ordinateurs portables
  - Tablettes
  - Smartphones
  - Autre (veuillez préciser):
- iv) Votre autorité de lutte contre la fraude a-t-elle accès aux technologies ADN et aux laboratoires y ayant recours pour soutenir les poursuites judiciaires contre la criminalité liée aux espèces sauvages (Oui/Non)
- v) Votre autorité de lutte contre la fraude dispose-t-elle d'un système permettant de partager les renseignements avec les services de police ou d'autres autorités de lutte contre la fraude dans votre pays ?
- vi) Veuillez fournir ci-après tout autre commentaire sur les technologies et équipements :